



# La Confédération renforce la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable

**Berne, 22.03.2019 - Lors de sa séance du 22 mars 2019, le Conseil fédéral a nommé deux délégués à l'Agenda 2030. Ce dernier est le cadre de référence mondial pour le développement durable et sert de repère à la politique suisse en la matière. Le Conseil fédéral lui accorde une grande importance et renforce sa mise en œuvre en le dotant de sa propre structure administrative fédérale. Les éléments centraux sont la création d'un comité directeur interdépartemental et la nomination de deux délégués. La nouvelle structure permet un ancrage plein et entier de l'Agenda 2030 dans l'administration. L'Agenda 2030 continuera à être mis en œuvre dans le cadre des politiques sectorielles des services fédéraux et des départements.**

L'Agenda 2030 réunit les efforts nationaux et internationaux visant à trouver des solutions communes aux grands défis tels que la consommation des ressources ou le changement climatique. Il est essentiellement constitué des 17 objectifs de développement durable (ODD). Un état des lieux complet montre comment la Suisse agit pour atteindre ces objectifs et dans quels domaines de politique intérieure et extérieure une action reste nécessaire. Les résultats de cet état des lieux ont été présentés à l'ONU en 2018 sous la forme d'un rapport national.

## **Un comité directeur chargé du pilotage stratégique de la mise en œuvre**

Pour traiter efficacement les défis et les chances identifiés, le Conseil fédéral a institué le 14 décembre 2018 un comité directeur pour l'Agenda 2030, où les offices principalement concernés sont représentés au niveau de la direction. Ce comité est chargé de piloter et de coordonner les travaux de mise en œuvre.

Précisément, cela inclut le suivi des ODD en Suisse, l'élaboration du rapport national à remettre à l'ONU, l'attribution de priorités entre les principaux défis et chances qui se présentent à la Suisse, la fixation d'objectifs nationaux, la définition de mesures appropriées et la collaboration avec les cantons, les communes et les acteurs non étatiques. Le comité directeur remplace le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) actif jusqu'à présent.

### **Deux délégués à l'Agenda 2030 assureront la direction opérationnelle**

Le 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé que la direction opérationnelle des travaux de mise en œuvre devait être confiée à deux délégués à l'Agenda 2030. Lors de sa séance du 22 mars 2019, il a nommé M. Daniel Dubas (41 ans), du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), et M. Jacques Ducrest (52 ans), du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), délégués du Conseil fédéral à l'Agenda 2030.

M. Daniel Dubas a étudié les sciences politiques et obtenu un diplôme en développement urbain durable. Il dirige depuis 2013 la section Développement durable de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

M. Jacques Ducrest est diplomate et a suivi une formation juridique (avocat, LL.M.). Depuis septembre 2017, il dirige la division Politiques extérieures sectorielles du DFAE.

Outre leurs activités de coordination, les délégués remettront chaque année au Conseil fédéral un rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; ils le feront pour la première fois en janvier 2020.

### **Les éléments-clés du cycle politique du développement durable**

À l'avenir, l'Agenda 2030 sera principalement mis en œuvre à l'échelon national via la Stratégie pour le développement durable (SDD). Celle-ci connaîtra une nouvelle orientation pour la période 2020 à 2030, ce qui est garant d'une sécurité de planification à plus long terme, et de continuité. Le plan d'action de la SDD continuera toutefois à être actualisé tous les quatre ans, parallèlement au programme de la législature. Ces travaux seront coordonnés par le comité directeur mentionné plus haut et dirigés par le délégué du DETEC.

L'état des lieux et le rapport national à remettre à l'ONU seront établis en milieu de législature. Ces travaux seront coordonnés par le comité directeur et dirigés par le délégué du DFAE.

Ce cycle politique décalé de deux ans à chaque fois permet, sur la base du rapport national, de tirer un bilan intermédiaire de l'efficacité des mesures prises et de fixer de nouvelles priorités pour le plan d'action suivant de la SDD. L'efficacité et l'efficience de la nouvelle structure administrative, ainsi que ses tâches, feront l'objet d'une vérification puis d'une adaptation si nécessaire, au plus tard avant la fin 2022.

---

### **Adresse pour l'envoi de questions**

Stephan Scheidegger, directeur suppléant, Office fédéral du développement territorial (ARE), tél. +41 58 462 44 50 (Communication),  
[stephan.scheidegger@are.admin.ch](mailto:stephan.scheidegger@are.admin.ch)

---

### **Liens**

[DFAE: Agenda 2030 pour le développement durable](#)

[ARE: Agenda 2030 pour le développement durable](#)

### **Auteur**

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat général DETEC

<https://www.ukek.admin.ch/ukek/fr/home.html>

Département fédéral des affaires étrangères

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media.html>

Office fédéral du développement territorial

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home.html>

Dernière modification 15.12.2015

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-74413.html>